



## DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 30 août 2021 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### **137, rue de la Tapissière :**

La demande vise à rendre réputée conforme la localisation d'un garage privé détaché avec une marge de recul arrière à 1,57 m au lieu de  $\geq 9,0$  m comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

### **4260, chemin Notre-Dame :**

La demande vise à autoriser l'implantation d'une salle de réception à même le bâtiment principal existant avec une marge de recul avant à 51,98 m au lieu de  $\geq 160,0$  m et une marge de recul du même bâtiment principal par rapport à la résidence sise au 4245, chemin Notre-Dame à 74,3 m au lieu  $\geq 90$  m de comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

### **4722, rue de la Perdrix-Grise :**

La demande vise à rendre réputée conforme la somme des marges latérales de la résidence unifamiliale à 4,0 m au lieu de  $\geq 5,0$  m comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*. Les marges latérales sont conformes.

### **2039, 7e Avenue :**

La demande vise à rendre réputée conforme la localisation d'une résidence unifamiliale isolée avec une marge de recul avant à 3,3 m au lieu de  $\geq 6,0$  m comme exigé par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le public sera admis lors de la séance de consultation du conseil municipal en respectant toutes les règles et mesures prévues par la Santé publique.

Tout intéressé peut également transmettre ses commentaires écrits relativement à ces demandes au plus tard le 30 août 2021 à 16 h, par courriel à l'adresse [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca) ou par courrier au 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3. Les commentaires reçus seront déposés, après le 30 août 2021, sur le site internet de la Ville.

Une présentation des projets visés par ces demandes est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
Ce 11 août 2021

La greffière adjointe,  
Vanessa Gendron, notaire  
[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)